

Commune de Blennes

Plan Local d'Urbanisme

Annexe n°7

Périmètre des secteurs relatifs au droit de préemption urbain

Arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du

Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du



Conseil - Développement - Habitat - Urbanisme

11 rue Pargeas 10000 TROYES
Tél : 03 25 73 39 10 - Fax : 03 25 73 37 53
cdhu.10@wanadoo.fr

Le droit de préemption urbain à Blennes s'applique sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées par le règlement graphique du Plan Local d'Urbanisme.